



Syndicat **CGT** Dunlop
Usine GDTF
ZAC de PASQUIS
BP 3246
03106 Montluçon cedex

Madame GAMBADE Marjorie
Responsable des ressources humaine
Usine GDTF
ZAC de PASQUIS
BP3246
03106 Montluçon cedex

Montluçon le 8 janvier 2015.

Objet : Régularisation des salaires des ingénieurs et cadres depuis 2010.

Madame la responsable des ressources humaines,

Comme le déclare le syndicat **CGT**, l'augmentation négociée en NAO se veut à caractère général. L'article 19 de l'avenant « ingénieurs & cadres » de notre convention collective le confirme sans équivoque.

En conséquence, la **CGT** vous demande d'augmenter l'ensemble des salaires des ingénieurs et des cadres de :

- 0.5% au titre de l'année 2011 ;
- 1.5% au titre de l'année 2012 ;
- 1.6% au titre de l'année 2013 ;
- 1.5% au titre de l'année 2014.

Et de reverser à ces salariés les sommes dues.

Je vous prie d'agréer, Madame la responsable des ressources humaines, mes salutations distinguées.

Pour le syndicat **CGT** Dunlop :

GUILLAUME David